**[Titre du projet]**

Synthèse :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Rubrique** | **Contenu** | **Commentaire** **supplémentaire** |
| Définition du projet |  |  |
| Coût d’investissement (CAPEX, OPEX) |  |  |
| Sources de revenus de l’opérateur privé |  |  |
| Les engagement de l’AC et les garanties |  |  |
| Les principaux risques du projet et les actions entreprises pour les mitiger |  |  |

1. **PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE L’AUTORITE CONTRACTANTE**
2. **Présentation Générale du projet**
3. **Description du projet**

* Objet, historique, contexte et enjeux du projet ;
* Place du projet dans la stratégie de l’autorité contractante et du secteur concerné (niveau de priorité) ;
* Quel est le besoin auquel répond le projet ?
* Définition précise et détaillée du périmètre fonctionnel du projet (le site et les installations) en indiquant explicitement ce qui en est exclu ;
* Situation foncière du site sur lequel le projet doit être réalisé.

1. **Périmètre du contrat PPP**

* Quelles sont les missions du partenaire privé prévues dans le cadre du projet ?

1. **Etat d’avancement du projet**

* Études disponibles nécessaires pour la conclusion du contrat PPP (étude demande, étude financière, étude juridique, etc) ;
* Procédures déjà entamées ou en cours, décisions déjà prises, prochaines étapes envisagées.

1. **Présentation de l’Autorité Contractante**
2. **Statut de l’AC :**

* Identité du partenaire public ;
* Habilité à signer le contrat (textes juridiques de création, décision de l’organe de gestion si applicable, …)

1. **Compétences et moyens dont dispose l’Autorité Contractante** pour mener à bien la préparation, l’attribution et le suivi du projet PPP (expérience, moyens humains, moyens techniques et moyens financiers si besoin, constitution d’un comité de projet...)
2. **Rôles et missions de l’Autorité Contractante dans le projet**
3. **ANALYSE DE LA FAISABILITE DU PROJET**

L’AC doit **émettre son avis et analyser** les études de faisabilité technique, juridique, économique et financière du projet.

1. **Analyse de la faisabilité économique, environnementale et sociale :**
2. Description et évaluation des impacts du projet sur la société en général : impacts socio-économiques et environnementaux négatifs et positifs, directs et indirects (externalités) ;
3. Dispositifs garantissant la prise en compte des préoccupations de développement durable (mécanismes de conciliation des objectifs de protection et valorisation de l’environnement, de développement économique et de progrès social, de pérennisation des impacts du projet) ;
4. Le contenu local ;
5. Identification des différentes parties prenantes et leurs positions vis-à-vis du projet.
6. **Analyse de la faisabilité juridique**
7. Etablir la conformité du projet par rapport aux textes sectoriels, textes de PPP et règlementations environnementales et sociale en vigueur ;
8. Autres dispositions légales applicables au projet : quels sont les permis et autorisations requis pour l’implémentation du projet et qui est en charge de leur obtention ?
9. Quelle est la règlementation environnementale, sociale ou autre applicable ?
10. **Analyse de la faisabilité technique**
11. **Site et solution technique :**

* Évaluation des conditions géotechniques (qui ont montré le potentiel technique de la construction requise sur le site) qui peuvent affecter le projet, en termes de coûts et de temps ?
* L'étendue du service est-elle viable d'un point de vue réglementaire ?
* Le service/ résultat de l’opérateur privé peut-il être spécifié en termes de résultats ? le service/résultat peut-il être mesuré de manière adéquate au moyen d'indicateurs de performance ?

1. **Identification des complexités et incertitudes concernant la fiabilité des coûts et du temps de construction :**

* Indiquer si le projet présente une complexité technologique particulière, utilisation d’une technologie nouvelle non testée de manière significative, ou adapte une technologie qui n'est pas totalement opérationnelle dans les mêmes conditions que le projet analysé ;
* Le projet nécessite des innovations techniques difficiles, comme les œuvres d'art ou les structures de transport complexes (tunnels ou ponts) ?
* Le projet construit dans des conditions géotechniques particulièrement incertaines ayant des conséquences sur une grande partie des coûts du projet (c'est-à-dire un projet de tunnel ou un grand pont maritime);
* Le projet situé dans des zones présentant des risques naturels extraordinaires en termes de climat ou de tremblements de terre.

1. **Analyse de la faisabilité financière / commerciale**

Il s’agit dans cette partie de démontrer la robustesse financière du projet de partenariat public-privé. Elle doit faire apparaitre :

1. **Modèle financier du projet :**

* Les couts d’investissement CAPEX
* Les couts d’Operations OPEX
* Durée du contrat
* Les sources de revenus du partenaire privés. En cas de projets PPP à paiement par les usagers, il faut confirmer les flux financiers sur toute la durée du projet (détail des couts d’exploitation et des revenus)
* Hypothèses macroéconomique, fiscales et comptables retenues (taux de change, taux d’inflation, exonération de TVA, taux d’imposition sur les sociétés, ….)
* Présentation et évaluation des recettes complémentaires potentielles

1. **Perspective des investisseurs**

* les principaux ratios de rentabilité du projet (TRI, VAN, etc.)

1. **Perspective bailleurs de fonds**

* Bancabilité du projet surtout DSCR (Debt Service Cover Ratio ou ratio de couverture du service de la dette)
* Est ce qu’il y a des bailleurs de fonds qui ont manifesté leur intérêt à financer le projet ?

1. **Abordabilité du projet**
2. **Perspective usagers**

Cas de projet à paiement par les usagers, il faut examiner :

* En termes de quantité (volume) : le potentiel d’utilisation de l’infrastructure, le nombre d’utilisateurs potentiels (sur la base d’une utilisation courante ou une enquête auprès des usagers).
* En terme de prix : le prix de vente le mieux accepté par les futurs usagers, la consommation moyenne estimée etc. (volonté de payer et fourchette des prix acceptable par les futurs usagers) ;
* Analyse des acteurs offrant les mêmes services dans le secteur : quels sont les acteurs présents sur ce marché, quels sont les prix pratiqués par ces acteurs ? Existe-t-il un risque commercial lié à la concurrence sur ce marché ?

1. **Soutenabilité budgétaire du projet :**

* Subvention(s) publique(s) au projet : est-ce qu’une subvention de l’Etat est envisagée ou attendue ? Si oui, la forme de la subvention (d’investissement, d’exploitation, modalités de paiement / versement) ? Est ce qu’il a eu l’accord du ministère de tutelle et / ou ministère des finances ?
* Autres garanties accordées au partenaire privé (garantie souveraine, accord direct avec les bailleurs, garantie de paiement, compte séquestre, lettre de confort…)
* Obligations de Paiements publics prévus sur la vie du projet et la capacité de l’AC à honorer ces engagements par rapport à son budget d’investissement.

**III. JUSTIFICATIFS DU RECOURS AU MODE PPP**

1. **Comparatif des modes de réalisation du projet**

* Présentation des différents schémas juridiques possibles : Marché public vs PPP
* Argumentaire concis justifiant le recours au contrat de partenariat public privé en regard de loi (urgence, ou complexité, ou bilan avantages/inconvénients favorable).
* Avantage du schéma PPP vis-à-vis d’un schéma marché public en termes de calendrier de mise en œuvre et de couts : Il s’agit d’apprécier l’impact de l’avantage socio-économique attaché à une mise en service plus rapide de l’équipement en PPP.
* Éléments comparatifs de périmètre et de calendrier des schémas retenus : Description des périmètres physiques et fonctionnels pour chaque schéma (marché public et PPP

1. **Matrice des risques**

Selon le tableau suivant (à titre indicatif), à présenter les différents risques liés au projet et une comparaison, en terme de répartition des risques, de la modalité PPP et marché public (ou autres)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Risque** | **Description** | **Allocation en cas de PPP** | **Allocation en autres mode** |
| Risque site |  |  |  |
| Risque conception |  |  |  |
| Risque construction |  |  |  |
| Risque opération |  |  |  |
| Risque demande |  |  |  |
| Risque variation |  |  |  |
| Risque social |  |  |  |
| Risque lié à l’état des installations à la fin du contrat |  |  |  |
| Risque environnemental |  |  |  |
| Risque de résiliation anticipée |  |  |  |

1. **Mode de passation du projet et note motivant le recours à la procédure dérogatoire, le cas échéant**

Définir le mode de passation retenu en tenant compte de la complexité du projet et du besoin de l’Autorité Contractante.

Dans le cas où l’autorité contractante souhaite recourir à une procédure dérogatoire (appel d’offres restreint, appel d’offres avec concours, dialogue compétitif, entente directe)

Il conviendra d’élaborer une note qui justifie le recours à cette procédure. Cette note doit mettre en exergue les éléments qui motivent le recours à la procédure dérogatoire choisie. Ces motifs doivent être conformes aux dispositions de la loi.

1. **NB** : A noter que dans le cadre d’une entente directe, ladite note, une fois la procédure dérogatoire autorisée, devra être nécessairement complétée par une évaluation de l’offre et de la qualification du partenaire pressenti, sur la base des éléments fournis dans la réponse au dossier d’entente directe transmis par l’AC.
2. Note motivant la stratégie de contenu local proposée et la demande de dérogation relative à l’actionnariat minimal réservé aux opérateurs économiques nationaux, le cas échéant